

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si je permettais d'autres questions supplémentaires maintenant, il semble que deux ou trois autres députés voudraient en poser. Plus tard, je redonnerai la parole aux députés de Cape Breton-East Richmond et de Charlevoix.

M. MacInnis: J'ai une autre question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se rendra-t-il à ma proposition, c'est-à-dire que nous changions de sujet et que nous reprenions peut-être cette question plus tard cet après-midi?

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les décisions de la Cour suprême concernant les questions constitutionnelles—comme celle des droits miniers sous-marins dont on a parlé récemment—n'ont pas toujours été acceptées par l'ensemble des provinces, le très honorable premier ministre, ou le gouvernement, décidera-t-il un jour ou l'autre, en vue de régler les conflits constitutionnels entre les provinces et le gouvernement fédéral, d'instituer un tribunal constitutionnel au sein duquel des représentants des provinces et du gouvernement fédéral siègeraient, afin que les décisions dudit tribunal puissent lier toutes les parties?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous comptons faire, à la conférence constitutionnelle de décembre, certaines propositions concernant la Cour suprême et nous espérons qu'à la suite de cette conférence, la Cour suprême relèvera non pas d'un statut fédéral, mais de la Constitution elle-même, d'une façon qui sera jugée satisfaisante par les provinces.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le premier ministre veut-il dire par là que le gouvernement fédéral proposera aux provinces la création d'un tribunal constitutionnel pour s'occuper des conflits de juridiction qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que le député m'accule à dire avec précision ce que sera la position du gouvernement. Je lui ai parlé du sujet en général, mais j'observe les règles du jeu qui ont été acceptées par les fonctionnaires du gouvernement fédéral et des provinces, celles-ci ayant convenu que ces discus-

[M. MacInnis.]

sions demeureront confidentielles jusqu'à quelques instants avant la conférence même.

[Traduction]

[Plus tard]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant reprendre la question que j'avais d'abord eu l'intention de poser au très honorable premier ministre. Elle a trait aux droits miniers sous-marins. Le premier ministre a-t-il écrit aux provinces entourées de terre, telles l'Alberta et la Saskatchewan, au sujet de la décision du gouvernement fédéral? Si oui, admet-il par là que ces provinces ont aussi droit à une partie de ces richesses?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Seule la première partie de la question est peut-être recevable.

Le très hon. M. Trudeau: Si cela répond à la question du député, je dirais que j'ai écrit à tous les premiers ministres provinciaux.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, permettez-moi de demander au premier ministre si les provinces peuvent présenter leurs plaidoyers au gouvernement fédéral ou doivent-elles consulter les autres provinces si elles estiment avoir droit à une partie de ces richesses?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous espérons que ce soit là le genre de choses que les provinces pourront résoudre entre elles. Bien entendu, si elles ne le peuvent pas, et si elles demandent conseil au gouvernement fédéral, nous serons heureux de les aider.

M. Baldwin: Que Dieu leur vienne en aide.

[Français]

LA CAPITALE NATIONALE

QUESTION RELATIVE AU BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre, ou le gouvernement, est-il actuellement en pourparlers avec les autorités de la ville d'Ottawa—qui est la capitale nationale—afin que celle-ci devienne, le plus tôt possible, une ville bilingue, notamment en ce qui concerne les enseignes des rues, etc.?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si cette question n'est pas de nature trop générale pour être posée à ce moment. De toute